

BUDGETS - QUESTIONS ET REPONSES

1. Le budget de l'EMS pour 2018

Oui

2. Les documents complémentaires pour le budget (référence aux documents reçus lors des analyses des budgets précédents : Cog 1 Tableau des estimations du revenu des personnes physiques, cog 2 récapitulation des heures du personnel ouvrier... cog 11 Structures jeunesse coût par place) + détails des investissements pour les 4 prochaines années (2018-2021) - SG.

Fichier pdf disponible depuis 26.10.17

3. Tableau des coûts de l'agrandissement des Perraires avec le budget

Fichier pdf disponible Perraires situation au 07.11.2017

Questions générales (1^{er} paquet)

1. Peut-on mener une réflexion globale sur les factures de téléphone ? Les natures 318.65 enregistrent les frais de téléphonie, mais aussi les abonnements pour l'accès à internet. Cela représente Fr. 28'711 pour 2016 ou 0.11% des charges financières.

En détail, nous avons 17 abonnements pour téléphone portable, 12 abonnements datas pour transmissions de données (alarmes-pnx frappe.com-relevé tournées) et 14 abonnements pour les lignes fixes

2. La police du feu augmente d'année en année : frs 180/m en 2011 pour frs 284'000.-- en 2018 ! Comment sont facturées les interventions ? Selon la loi sur protection contre les incendies et les éléments naturels Art 37 (voir fichier ci-joint)

Comment est gérée cette police ? Voir la loi sur la protection contre les incendies et les éléments naturels (voir fichier ci-joint)

Y-a-t-il des rentrées concernant les assurances ? Selon la loi sur protection contre les incendies et les éléments naturels Art 38 (voir fichier ci-joint)

Quel montant est facturé aux sinistrés ? Selon la loi sur protection contre les incendies et les éléments naturels Art 37 (voir fichier ci-joint)

3. A la bibliothèque, quelle est la politique concernant les dons privés de livres ?

La politique de la Commune est restrictive en matière d'acceptation de dons privés de livres dans la mesure où l'état de ceux-ci est souvent précaire. Nous redirigeons les personnes qui voudraient se séparer de livres leur appartenant vers les librairies de seconde main, principalement « Au Chat Pitre » à Monthey en ce qui nous concerne.

4. Qu'en est-il de la Sté Chablais Invest ? Quelles seront les incidences financières ?

L'accord de principe a été donné pour la création de cette société par l'ensemble des communes partenaires. Il n'y a pour l'heure aucune incidence financière dans la mesure où le capital de base de la société anonyme n'a pas été définitivement arrêté. Les investissements à consentir seront en tout état de cause soumis au législatif pour être validé.

5. Pour les rubriques liées celles qui sont mentionnées LP soit liées partiellement, il faudrait nous indiquer la part en % qui n'est pas liée.

Selon les comptes la récapitulation des différentes charges est dispendieuse et peu varier d'une année à l'autre.

Natures 310.00 lié : location et services photocopieurs, les parutions dans le bulletin officiel, les fournitures (livres scolaires), etc...

Natures 315.00 lié : les abonnements d'entretien pour installations diverses, comme chauffage, barrières, alarmes, licences informatiques, connexions internet, etc...

Questions de détail

1. Comptes de fonctionnement

011.300.10	En quoi consiste la sous rubrique « admin. Comm. rédaction du PV »? Est-ce en lien avec la rubrique 011.390.00 Heures saisies PV Conseil Général 5/m ? Oui, c'est une erreur, la répartition des salaires a été notée 2x
012.426.70	Pourquoi cette diminution de 6/m ? Baisse prévue des APG
020.318.10	Pourquoi une telle augmentation ? Liée au nombre de réquisition de poursuites Pour info, le total des avances de frais rien que pour l'OP de Monthey : 2013 : Fr. 39'303 2014 : Fr. 59'531 2015 : Fr. 52'110 2016 : 66'827.40
020.431.00	Pourquoi avoir supprimé cette prestation ? Par manque de ressources pour effectuer une prestation que la commune de Collombey-Muraz était la seule à effectuer, pour des montants faisant en outre concurrence de manière discutable aux fiduciaires qui proposent ce service.
020.431.40	En quoi consiste cette rubrique ? Facturation des frais liés aux demandes de délais et d'arrangements de paiements
021.352.21	La rubrique n'est pas liée alors qu'elle était liée à la rubrique 301.365.00. C'est un erreur il manque le L dans le document Cogest
029.301.00	Pourquoi une augmentation de 44/m ? Le montant de Fr. 1'145'000.- est la résultante de plusieurs facteurs qui s'additionnent, mais principalement : remplacement de postes au niveau du personnel (baisse de charges), augmentation salariale générale décidée par l'exécutif, qui sera concrétisée dans le cadre des entretiens d'évaluation annuelle (hausse des charges) et engagement d'un nouveau collaborateur auprès du bureau technique (voir message p. 2)

029.309.00	<p>Les chefs de service doivent-ils suivre régulièrement des cours de formation et de perfectionnement ?</p> <p>D'une manière générale, la formation des collaborateurs de la commune est encouragée. En l'occurrence, avec l'arrivée d'un nouveau chef de service et le remplacement du secrétaire municipal, il est apparu opportun de proposer une formation type « team building », dans le cadre duquel la ligne générale de management, ainsi que le mode de collaboration seront discutés et définis de manière claire.</p>
029.310.00	Peut-on avoir le détail de la rubrique ainsi que le % lié ?
029.317.00	Ce montant est-il un soutien ou une addition de prestation ? Addition de prestation (Réception officielle (apéro), etc...)
029.317.20	<p>En quoi consiste la mise en place de la promotion économique ?</p> <p>Ce montant est mis au budget afin de permettre la création d'une structure pour le développement de cette promotion économique. Cette somme sera également utilisée pour l'établissement d'un inventaire de notre commune afin d'avoir tous les paramètres en main pour travailler sur cette promotion au mieux dès 2019.</p>
029.318.60	Que représente ce préjudice pécuniaire ? Couverture des dommages-intérêts élevés contre des personnes assurées en vertu des dispositions légales sur la responsabilité civile en cas de dommages calculables en espèce
029.318.62	Que représente cette « casco » sur véhicule privé ? Couverture Casco pour utilisation d'un véhicule privé pour un déplacement professionnel
090.314.31	Quel est le projet ? Aménagement-réorganisation du sous-sol de la maison de commune
090.427.00	<p>Qui a fixé le prix et sur quelle base ?</p> <p>Le Conseil municipal, sur la base du prix du marché ou du prix estimé</p>
090.314.90	<p>Pourquoi une augmentation de 10/m alors que le CG avait demandé de diminuer les frais de conciergerie ?</p> <p>La baisse globale des frais de nettoyage est bien de 8%, mais la mise à jour des contrats de nettoyage a également mis en évidence la réaffectation et l'utilisation plus importante de différents locaux, notamment à la grange villageoise et à la maison de la cour</p>
100.315.30	<p>En quoi consiste le logiciel Cadastre ?</p> <p>Changement de prestataire, complément lié à l'utilisation du module « bâtiment » et transferts standardisés des données avec le RF</p>
100.318.20	<p>Pas reçu de facture pour 2016. Avons-nous une estimation pour ce montant à payer ?</p> <p>- Selon informations requises auprès du géomètre : 11'340.- TTC (facture établie)</p>
100.431.10	<p>Que signifie les frais de levée et de quoi dépend cette hausse ?</p> <p>Relevé « physique » des constructions effectives.</p> <p>Les tarifs ont été adaptés à la hausse afin de couvrir les frais effectifs du géomètre</p>
101.431.20	<p>Pourquoi une telle baisse par rapport à 2016 ?</p> <p>Estimation idem au budget 2017</p> <p>A ce jour pour 2017 nous avons pour Fr 16'600 de facturation</p>
102.301.00	<p>Pourquoi enregistre-t-on une hausse de 7.1% des charges du personnel par rapport aux comptes ?</p> <p>3 facteurs principaux expliquent cette hausse. D'abord l'augmentation</p>

	<p>salariale générale décidée par le Conseil municipal. Ensuite, la modification des heures d'ouverture des guichets de l'office de la population, qui a nécessité, début 2017, un changement de pourcentage d'activité d'une collaboratrice (passage de 75% à 80%). Nous précisons que le passage de 75% à 80% est en fait un retour au pourcentage initial qu'avait cette collaboratrice, mais qui avait été réduit il y a 3 ans. Enfin, cette même collaboratrice a obtenu en 2017 un certificat de spécialiste en office de la population, qui lui a valu un changement de classe, lui permettant d'obtenir une augmentation salariale un peu supérieure à l'augmentation générale décidée par le Conseil municipal.</p>
113.311.10	<p>Recette des parcomètres ? Les installations ne sont pas encore effectives, estimation difficile</p>
113.352.10	<p>Quel genre d'équipements complémentaires et pour quelle sorte de véhicule? Achat d'un mini-bus</p>
113.437.00	<p>Les recettes des amendes ne sont-elles pas sous-évaluées ? Oui. Cela est fait à dessein, afin de ne pas faire du montant budgété un objectif à atteindre par la police.</p>
140.311.20	<p>Qu'est-il prévu ? Liste à transmettre par JLP</p>
140.331.00	<p>L'amortissement de frs. 20/m correspond à quel coût total ? Fr. 165'000</p>
140.352.05	<p>Peut-on envisager de créer un poste suppl. à la place d'externaliser Tout est envisageable. Le poste partagé avec Monthey correspond néanmoins à un pourcentage partiel (entre 40 et 50%). Il est peu probable que nous trouvions, à ce taux, les mêmes compétences qu'actuellement (analyse, sous l'angle de la police du feu, des demandes de constructions). En outre, la collaboration avec la Commune de Monthey crée des synergies qui n'existeraient pas avec un poste séparé. Enfin, cela ne créerait pas un poste supplémentaire sur le marché du travail, puisque ce qui, en termes de postes de travail, serait « gagné » à Collombey-Muraz, serait perdu à Monthey</p>
140.434.00	<p>Peut-on avoir le nombre et le type d'interventions ces 3 dernières années ? Comment est-ce budgétisé ? (Voir fichier Intervention)</p>
160.314.00	<p>De quand datent ces abris PC et pourquoi constate-t-on seulement en 2018 qu'ils ne sont pas conformes ? Qui fait l'inspection ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les abris PC datent de la construction de l'école du Corbier (1992) - L'office cantonal de la protection civil réalise des contrôles périodiques des abris. Il n'y a pas de fréquence connue. Il semble que ce soit le premier contrôle qui soit intervenu depuis la construction. - Une inspection est intervenue durant l'été 2017. Certains défauts au niveau des équipements techniques principalement ont été relevés et doivent être corrigés. Ces correctifs concernent principalement les appareils de ventilation, qui nécessitent un service général et le changement de certaines pièces (filtres, clapet, moteurs, parties électriques, débitmètres, ...)
200.427.00	<p>Il est mentionné 2 loyers à reporter sous la rubrique 090.427.00 alors que sous cette rubrique nous n'avons qu'un seul loyer ! Les Neyres, loyer annuel appartement Fr 5'400</p>

	Les Neyres local annuel Fr 50.00 vu le montant, pas listé
210.301.00	Que représente ce montant de frs 10'000.-- ? 198 périodes d'étude à 50 frs. la période réparties sur les 3 écoles primaires (Corbier, Perraires, Muraz), soit 2 études par semaine.
	Que signifie ECR ? Ethique et culture religieuse
210.310.00	Pourquoi en 2017, les fournitures scolaires se montaient à frs. 95.- par élève et qu'en 2018, elles se montent à frs. 125.—. Ceci représente une augmentation de frs. 17'500.—soit plus de 30%. le budget a été jusqu'en 2015 de 135 fr par élèves. En 2016 et 2017, le budget a été baissé car les dépenses avaient diminué. Mais avec les nouveaux moyens d'enseignements dans tous les degrés, il a fallu revoir à la hausse le budget par élève. Je précise que dans ce compte-là, il y des choses autres que les fournitures scolaires comme les photocopies, le papier, les toners, les cahiers par exemple.
210.314.42	Y-a-t-il un intérêt à modifier ce sol ? Oui, afin de placer un tapis plus efficace qui devrait rendre plus faciles les nettoyages (baisse de coût potentielle) et assurer une « durée de vie » des sols plus longues
210.314.58	A quoi servent ces sous-compteurs énergétiques ? Afin d'améliorer l'efficacité énergétique du site des Perraires, il est impératif de pouvoir déterminer la consommation effective des différents bâtiments (collège, salle polyvalente (+piscine) et CO)
	Doit-on s'attendre à refaire la toiture ? <ul style="list-style-type: none"> - Certaines réparations ponctuelles ont été réalisées ces dernières années mettant en évidence une dégradation de la toiture plate à certains endroits. La problématique des toitures plate est connue. Il s'avère que des problèmes d'étanchéité surviennent presque inévitablement au cours des années. - Les conclusions du rapport devront justement permettre <ol style="list-style-type: none"> 1) d'évaluer globalement l'état de la toiture 2) le cas échéant, de planifier les priorités et les estimations financières 3) prendre en compte les nouveaux standards énergétiques (modification éventuelle de l'épaisseur d'isolation) - pour éventuellement envisager la pose de panneaux solaires sur une toiture, il faut s'assurer que celle-ci est saine et que le toit ne doit pas être refait peu après la pose des panneaux photovoltaïques
211.301.00	Quelle est la différence entre étude surveillées et dirigées ? ? Etudes dirigées octroyées et payées par le Canton (4,5 périodes par semaine) et faisant partie de l'état nominatif des enseignants (max 12 élèves avec prise en charges ciblée des élèves). Etudes surveillées à la charge des communes (les parents payent 10 fr. par semestre, lieu, 24 élèves maximum, surveillance des devoirs des élèves avec un prof en soutien)
211.310.00	Contrairement à la remarque sur la rubrique 210.310.00, on enregistre une baisse sur le montant des fournitures scolaires de frs. 265.-- par élève à frs. 250.-- pour 2017 ! Pourquoi ? Simplement par rapport aux dépenses moyennes sur les 5 dernières années, il a été possible de faire cette baisse pour l'année 2018.
211.461.10	Pourquoi la subvention tombe-t-elle ? Ce compte enregistre les

	subventions effectivement encaissées sur la base des acquisitions subventionnables.
300.310.20	Chaque année il est prévu que nous achetions pour frs. 25'000.-- de nouveaux livres ? Oui (livres, DVD et magazines), compte tenu de la taille de notre bibliothèque, ce montant reste modeste par rapport aux autres bibliothèques municipales et scolaires.
303.301.00	Pourquoi une telle augmentation ? La répartition des heures réalisées par les TP a été réajustée sur la base des statistiques des tâches réellement exécutées ces 3 dernières années. La masse globale consacrée au personnel technique/maintenance reste toutefois inchangée.
309.300.00	Quelles sont les tâches de la commission culturelle ? L'objectif de cette commission sera de se consacrer à promouvoir la culture, ce qui n'est pas le cas de la commission « animation et sociétés locales ». La création de cette commission comblera donc un manque. Les premières tâches de la commission seront <ul style="list-style-type: none"> • faire un inventaire des artistes domiciliés sur le territoire communal et définir un lieu pouvant servir à une exposition ou une manifestation culturelle • réfléchir à la création d'une mini-saison culturel dans ce lieu, en mettant notamment en valeur nos artistes, ce manière complémentaire à ce qui existe déjà (ex. Colomb' Art).
309.301.00	Pourquoi le montant est-il divisé par deux ? Idem, 303.301.00. Réajustement sur la base statistique réelle des 3 dernières années.
309.317.00	Quelles sont les manifestations concernant cette promotion culturelle Celle qui auront été proposées par la commission et qui pourront être mises sur pied si le montant est octroyé.
309.365.10	Comment fixe-t-on le montant ? Ne devrait-on pas avoir un montant supérieur suite à l'introduction de la taxe poubelle ? Estimation sur la base des années précédentes, l'impact de la taxe est difficile à chiffrer, de plus l'indemnisation va être revue
320.365.00	Qu'en est-il du soutien de Canal 9 ? La Commune ne reçoit plus de facture de la part de Canal 9 depuis 2016. Ne devrait-on pas provisionner ce poste ? Il paraît peu opportun à la Municipalité de le faire
340.301.00	Pourquoi cette augmentation par rapport à 2016 ? Idem 303.301.00 et 309.301.00
340.314.51	Détail des frs. 55'000.— <ul style="list-style-type: none"> - Locaux, vestiaires, buvette : 6'000.- - Terrasport, entretien spécialisé : 20'000.- - Entretien régulier (Transport et mise en décharge de la tonte, engrais : 22'000.- - Remplacement des butts des Perraires : 5'000.- - Divers et imprévus : 2'000.- et est-ce que le contrat d'entretien des terrains a-t-il été renouvelé ? <ul style="list-style-type: none"> - Le contrat actuel d'entretien court sur 4 ans (2014-2015-2016-2017) Le contrat n'a pas encore été renouvelé. Celui-ci devra être discuté ces prochains mois.

341.314.90	<p>Pourquoi n'avoir pas pris en compte la réduction de 8% ?</p> <p>La réduction de 8% a été appliquée à l'ensemble de la facture « nettoyage ». La réduction n'a toutefois pas été linéaire. Elle a été parfois plus importante (exemple bureau de l'administration, couloirs des écoles) et parfois moins ou inexistante (toilettes, sol de l'école enfantine). Il paraissait en effet peu opportun rendre aléatoire par exemple la propreté des toilettes pour réduire la facture de nettoyage.</p>
351.314.36	<p>Le remplacement du treillis a-t-il été fait ou attend-on l'aménagement du centre du village pour l'installer?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les travaux ont été adjugés dans un premier temps. - Compte tenu de la volonté du Conseil municipal de progresser rapidement avec le dossier d'aménagement du centre du village, la commande a été annulée. Des réparations « de fortune » seront entreprises « au coup par coup » pour prolonger tant bien que mal la durée de vie de ce filet.
351.314.53	<p>Quels sont les travaux prévus et pourquoi déjà cet assainissement de la toiture ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le concept retenu lors de la construction de ce bâtiment était une solution économique constituée de panneaux sandwich, système de couverture généralement retenue pour des halles industrielles. - Ces panneaux sont posés directement sur les chevrons, sans sous-couverture et dans le cas présent cela occasionne quelques infiltrations et coulures dans le local. (dilatation – condensation) - Compte tenu de cette situation et étant donné l'utilisation très prisée de ce local, il est prévu de rénover la toiture afin de garantir une parfaite étanchéité et par la même occasion de renforcer l'isolation thermique.
390.362.00	<p>Pourquoi enregistre-t-on une diminution de frs. 33'316.-- par rapport à 2016 La nouvelle cure a été rénovée en 2016 pour Fr. 33'376.00</p>
460.361.46	<p>Que représente ce financement de la santé scolaire ? Les prestations de soins et d'organisation reconnues de la santé scolaire sont subventionnées par les pouvoirs publics et réparties entre le canton et les communes conformément à l'article 21 de la loi sur les soins de longue durée du 14 septembre 2011</p> <p>Voir correspondance Etat du VS</p>
541.301.10	<p>On enregistre une augmentation de frs. 77'000.-- ! Est-ce dû seulement à l'ouverture « satellite de l'UAPE » ?</p> <p>Non, en partie seulement. L'augmentation est due à 3 facteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmentation de la masse salariale globale Fr. 7'000.- - Transformation d'un poste de stagiaire ASE (comptabilisé en 2017 dans le compte 541.308.00 : - Fr. 10'000.-) en un poste d'apprentie ASE en voie raccourcie (comptabilisé en 2018 sous 541.301.10 : +Fr. 16'577.-). - et augmentation nécessaire du personnel pour le satellite qui couvre également le matin et le soir dans la structure des Plavaux puisqu'une augmentation des places à midi au satellite engendre une augmentation des placements le matin et le soir également aux Plavaux. Nous soulignons, comme indiqué dans

	<p>le message, que les rentrées des parents sont également supérieures de Fr. 45'000.- à celles du budget 2017. Selon la tendance actuelle, le coût supplémentaire annoncé pour le satellite (Fr. 20'000.-) est conforme à la réalité.</p> <p>Pourquoi est-ce une dépense liée ? Parce que la dépense résulte d'un contrat</p>
620.314.00	<p>Optimisation carrefour ZA Les Plavaux pour fr. 40'000.-- . Qu'en est-il ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le carrefour – dans sa conception actuelle pose des problèmes de sécurité. La piste mixte « piétons + vélos » qui traverse le carrefour est très longue. La plupart des automobilistes marquent le « cédez-le passage » sur cette piste. La problématique est spécialement délicate aux heures de rentrées et de sorties des classes. - Volonté de modifier le carrefour, selon le principe de ce qui s'est fait il y a quelques années 300 mètres en amont (rue des Plavaux), soit : <ul style="list-style-type: none"> - rétrécissement de la largeur - intégration d'un vrai passage pour piétons avec ilot - Arrêt des véhicules au-delà du passage pour piétons (entre passage piéton et route)
620.318.50	<p>Une étude routière est prévue pour le pôle d'échange du Corbier. En 2017 un montant de frs. 40'000.-- a été prévu. Pour 2018 il en va de même. Pour 2019 est-il également prévu un montant pour la suite de l'étude ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'étude de l'aménagement du pôle du Corbier est directement liée à l'avancement du dossier TPC. Le dossier de détail a passablement évolué durant 2017. Une fois que le projet d'enquête TPC aura été déposé, l'étude des aménagements de surface (à la charge de la commune) devra intervenir. Aucun frais n'a été comptabilisé en 2017. Il s'agit d'un report de budget.
	<p>Quel pont ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un état des lieux des ponts communaux (essentiellement sur les différents canaux de la plaine du Rhône (Stockalper et Bras-Neuf) a été commandé en 2017. - Si la sécurité structurale n'est pas en péril, cette étude démontre que des assainissements devront être planifiés assez rapidement pour prolonger la durée de vie de plusieurs ouvrages. - En 2018, il conviendra de faire l'étude de détail + chiffrage des travaux à entreprendre pour les ponts jugés prioritaires. (en principe, des assainissements seront proposés dès 2019) - Parallèlement, des carottages et des analyses de bétons seront vraisemblablement nécessaires.
650.318.50	<p>Une étude concernant le « Concept halte/croisement des Perraires à été budgétisée en 2017 pour un montant de frs. 70'000.-- Pour 2018 il est prévu un montant de frs. 50'000.-- .Pour 2019 est-il aussi prévu un montant pour l'étude ?</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - L'étude du dossier est directement liée à l'avancement du dossier CFF. Des études devraient être lancées en fin d'année. Il s'agit d'un report partiel de budget 2017.
	<p>Que représente le bus régional ?</p> <p>Il s'agit du bus d'agglomération qui sera financé par les communes de Monthey (41%), Collombey-Muraz (25%), Aigle (25%) et Ollon (9%). Ce bus remplacera le bus urbain actuel. Son coût brut d'exploitation annuel est estimé, pour Collombey-Muraz à Fr. 725'000.-.</p>
700.352.70	<p>En quoi consiste La prestation d'ingénierie et de soutien?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Depuis 2013, la commune de Collombey-Muraz a entamé une collaboration fructueuse avec la commune de Monthey pour les dossiers relatifs à l'eau potable. L'expérience de ces dernières années a démontré que cette collaboration était parfaitement judicieuse et que de nombreuses problématiques pouvaient être analysées conjointement. - Le Conseil municipal décide de poursuivre les démarches visant le renforcement des synergies avec Monthey en intensifiant les prestations de soutien qui peuvent être énumérées comme suit : - Support technique général de planification et stratégie (appui du bureau technique) - Ressources, besoins, interconnexions, collaboration régionale / Bilans d'eau et d'exploitation / Plan général d'alimentation (PGA) / Stratégie de développement et d'assainissement avec plan d'investissement pour les budgets annuels (études et réalisations) / Protection des ressources et zones de protection des sources / Calcul de réseau maillé / Aspects réglementaires et conventions etc.,... - Support technique et d'ingénierie - Avis, appuis pour problématiques particulières (fontainier) / Nouvelles technologies, équipements spécifiques, etc., .. / Interprétation de nouvelles bases légales et cadres juridiques / Supervision de réseau, système de gestion à distance (RITOP) / etc., ...
700.434.70	<p>Comment se fait-il qu'en 2016 il y ait un montant de frs 188'088.-- et que dans le budget 2017 et 2018 il n'y ait aucun montant mentionné?</p> <p>Les comptes 700.380.10 et 700.434.70 enregistrent les excédents de recettes liés aux investissements, les directives de comptabilisation nous obligent à passer par les comptes de fonctionnement, il n'y a aucune incidence sur le résultat ou la marge</p> <p>Ce cas de figure existe dans les comptes autofinancés lorsque les investissements sont inférieurs aux recettes</p>
710.318.71	<p>Où est la contrepartie de ce montant qui devrait être refacturé aux habitants, sont-ils compris dans une autre rubrique ? Les frais de cette charge introduite en 2016 sont financés par le modèle de tarification en vigueur, soit par la taxe de base et les m³ de consommation.</p>
810.314.00	<p>Participation communale au soin des forêts protectrices pour 12'500.--</p> <p>Est-ce une obligation qui émane du canton ? Oui selon loi cantonale sur les forêts et les dangers naturels</p> <p>Document en annexe</p>

869.318.35	<p>Action convivialité/aménagements extérieurs du CO. Où en sommes-nous ? (Montant de frs. 10'000.--)</p> <ul style="list-style-type: none"> - 10'000.- au budget 2017 - Acquisition de 2 bancs béton circulaires (env. 5'000-) - À réaliser : massifs fleuris avec supports pour sculptures (fournitures bilons d'accacia + béton, transport, machines, etc., ... devisé à env. 3'000.-) initialement prévus pour cet automne, ceux-ci risquent finalement de se réaliser au printemps 2018
869.318.35	<p>Quelles sont ces optimisations énergétiques ? Réglage des installations de chauffage, optimisation des installations à énergie et diffusion multiple (ventilation-circulation eau chaude) Remplacement des points lumineux énergivores Remplacement des moteurs des pompes des stations de relevage, etc... Sont-elles le fruit du travail de la déléguée à l'énergie ? Entre autre et de la commission Ou est-ce une mesure exigée pour continuer à bénéficier du label « cité de l'énergie » ? Aussi, le label doit être confirmé tous les 4 ans</p>
900.400.30	<p>Que signifie acomptes 2018 ? Estimation des premiers versements que la commune devrait toucher en 2018, nous pouvons recevoir des versements pendant plus de 10 ans pour l'année fiscale 2018 (exemple ci-dessous)</p> <p>Que signifie solde divers ? Nous recevons chaque année des correctifs d'impôts à la source pour les années précédentes, en juillet 2017 nous avons reçus des décomptes pour les années 2005 à 2016</p>
900.406.00	<p>Comment contrôle-t-on que les propriétaires de chiens aient déclaré leurs chiens auprès de la commune ? Grâce à une base de données appelée « Amicus », dans laquelle les propriétaires doivent inscrire leurs chiens et en collaboration avec le service du vétérinaire cantonal.</p>
901.402.00	<p>En 2016, suite à la révision de la taxe pour la Raffinerie, le montant de l'impôt foncier se monte à frs. 111'523,95. Pour 2018 on budgétise un impôt foncier de frs. 450'000.--. Pourrions-nous avoir des explications ? L'exercice 2016 a enregistré les réductions des valeurs fiscales pour les années 2015 et 2016, soit deux fois Fr. 375'000</p>
932.411.10	<p>Pourquoi une telle baisse par rapport à 2016 (moins fr. 119'935.--) ? Le décompte 2015 de Romande Energie devait contenir une erreur, la correction a été comptabilisée sur 2016 (pour info la moyenne 2013-2015 est de Fr. 395'964.00)</p>

Question supplémentaire de détail sur le fonctionnement concernant l'impôt sur le capital des personnes morales

901.401.10	<p>Pouvons-nous avoir une explication concernant l'augmentation de frs. 192'136.-- par rapport à 2016 ?</p> <p>Comptes 2016 n° 901.401.10 : il y a un correctif de Fr. 205'299.25 le 30.05.2016 pour l'impôt 2014 qui n'était pas prévu.</p> <p>Donc en ajoutant ce correctif au solde au 31.12.2016, soit Fr. 257'864.45 + 205'299.25 = 463'163.70.</p> <p>Ce qui est déjà plus proche du budget 2018</p>
------------	--

Questions de détail concernant le budget des investissements

029.506.10	<p>Peut-on avoir des explications concernant cet investissement ?</p> <p>La GED est un process informatique faisant intervenir des moyens électroniques- typiquement des logiciels et/ou matériels – pour prendre en charge la gestion des documents (capture, numérisation, validation...). Les automatismes rendent plus fiables les documents, leur gestion, leur accès, leur exploitation, et permettent aux utilisateurs de se consacrer davantage à leurs tâches à valeur ajoutée tout en réduisant considérablement les risques d'oubli et d'erreur. Nous pourrions dès lors transformer des documents papier en fichiers numériques via une capture d'images ; la dématérialisation couvre de nombreux domaines : commandes, factures, appels d'offres, marchés publics...</p> <ul style="list-style-type: none">- Nouveau logiciel pour la gestion et le suivi des constructions.- Actuellement, la gestion se fait avec un tableur « excel ». Outil performant, permettant de nombreuses fusions mais qui atteint ses limites.- Ce nouveau logiciel est développé par la société T2i avec qui la commune collabore pour de nombreux autres programmes spécifiques aux besoins des administrations.- De nombreuses communes valaisannes ont déjà acquis ce programme, notamment Monthey, qui est en est très satisfaite.- Avantages principaux<ul style="list-style-type: none">➤ Suivi des dossiers, plus grande rigueur dans le processus, traçabilité des dossiers, échéanciers intégré, vision synthétique des dossiers➤ Accès simultané pour tout le service, accès possibles pour conseillers, pour suivi évolution des dossiers➤ Travail possible avec plusieurs collaborateurs simultanément➤ Numérisation des documents, accès à l'écran
------------	---

200.503.44	<p>Concernant la réfection des façades avons-nous profité de faire un assainissement énergétique ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Non. Le bâtiment de l'ancienne cure est un bâtiment ancien, inventorié auprès du service des bâtiments, monuments et archéologie. Il n'est en tous cas pas possible d'isoler les façades. - Un assainissement énergétique est parfaitement envisageable par la suite (fenêtres, isolation de toiture, etc.,...)
340.503.86	<p>Où se fera ce projet et de quel projet s'agit-il exactement?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Piste finlandaise prévue à l'Est du centre scolaire des Perraires (côté tennis / chemin du Nandiller) - Longueur = 500 m en principe - Complément avec équipement sportifs extérieurs (fitness) <p>Installations pour écoles et tout-public. Promotion de l'exercice physique</p>
620.501.00	<p>Est-ce un report de 2017 ? : 475'000.-</p> <ul style="list-style-type: none"> - Muraz trottoir Propèse : 170'000.- : NON. Extension trottoir existant, depuis le passage à niveau CFF jusqu'à la route cantonale. - Nouvelle politique stationnement : 150'000.- : OUI Montant pour marquages, signalisation, ... - Arbignon, pose séparatif 1ère tranche : 55'000.- : NON Mise en place d'un système séparatif pour gestion des eaux de surfaces, en même temps que correctif eaux usées et eau potable. (les montants liés aux eaux de surfaces de route sont rattachés comptablement aux routes) - Illarsaz, aménagement piétonnier : 100'000.- : NON Selon présentation Au Conseil Général
620.501.11	<p>Allons-nous recevoir une participation des commerces ? Ou un subventionnement du Canton ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Conseil se déterminera sur un éventuel appel en plus-value. (procédure séparée et indépendante). - Mesure Chablais-Agglomération d'ores et déjà incluse et promise à une subvention de la confédération - Le canton sera également évidemment sollicité au moment opportun, dès que le dossier sera suffisamment avancé. (la décision de subvention cantonale intervient en générale lors de l'homologation du dossier, lors de l'enquête)
622.506.00	<p>Y a-t-il moyen de mieux prévoir et échelonner ces achats ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un inventaire du parc véhicule et machines est mise à jour annuellement. Il sert de base pour une vision générale du parc véhicule et permet d'anticiper les achats à venir. - Typiquement, le remplacement de la balayeuse était une dépense connue (à l'interne) depuis quelque temps. L'annonce de son prochain remplacement était déjà intervenue depuis 1-2 ans au niveau opérationnel. - Au niveau du renouvellement des véhicules, la politique actuelle est plutôt de tirer en longueur les véhicules communaux. Si, lors

	<p>d'une convocation à l'expertise des travaux importants devaient s'avérer nécessaires, une évaluation est faite de cas en cas.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au niveau de l'acquisition de nouveaux équipements, c'est l'analyse interne qui définit si une nouvelle acquisition se justifie et engendre une plus value sur la qualité, la sécurité, le rendement, l'efficacité et la rationalisation des tâches. <p>Y a-t-il la possibilité de travailler en collaboration avec d'autres communes ou avec des agriculteurs ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - La collaboration existe déjà avec certains agriculteurs, pour le déneigement notamment. Elle risque d'être étendue pour cet hiver (en cours d'analyse) - Pour certains équipements spécifiques, les travaux publics communaux ont l'habitude de collaborer. Prêt, mise à disposition d'équipements particuliers. - Pour les équipements utilisés régulièrement, il est difficile de ne pas disposer de son propre équipement. <p>Ya-t-il la possibilité de travailler avec le privé ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour tout ce qui a attrait à l'entretien (tout ce qui dépasse l'entretien courant et minimum), la politique communale consiste à travailler au maximum avec les entreprises locales (réparations véhicules, machines, outils,...) - De nombreuses tâches sont externalisées (massifs floraux, coupe d'arbre, fauchage des canaux, transport de marchandise, excavations, petits travaux de goudronnage, ...) - Il est demandé au personnel de voirie de se concentrer principalement sur ses missions primaires (entretien des espaces publics, des routes et de ses accotements, places publics, de jeux, chemins, taille, tonte, déchets, ..., ... et pour ces tâches et afin de pouvoir maintenir un effectif réduit (stable depuis 8 ans), il est primordial que le personnel dispose d'un équipement propre afin d'être efficace et rationnel. (balayage, tonte des surfaces, entretien des bords de route, nettoyage). Pour ces tâches, il est difficilement envisageable de travailler avec des privés ou des équipements d'autres communes.
650.501.70 AU	<p>Pourquoi passe-t-on de frs. 125'000.-- à frs. 260'000.-- alors qu'il s'agit d'un simple report de budget ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le projet initialement mis à l'enquête était nettement plus modeste a dû être abandonné pour des questions administratives (opposition - anciens droits acquis). - Le nouveau projet (homologué) a été revu intégralement, en collaboration avec le canton. Il nécessite des aménagements nettement plus conséquents, avec une adaptation du tracé de la route cantonale et des correctifs de profils, réalisation de murs et murets, collecte et gestion des eaux de surface, etc., - Les travaux sont prêts à être adjugés (soumissions rentrées) et pourraient démarrer dès le début 2018. <p>De plus, le subventionnement acquis est inchangé !</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au moment de l'établissement du budget, (et à ce jour encore) la nouvelle subvention cantonale n'est pas connue. Le service de la

	<p>mobilité (SdM) doit communiquer sa participation très prochainement.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans cette situation, c'est l'ancien montant de subvention qui a été mentionné, mais on peut raisonnablement envisager que cette subvention sera nettement plus conséquente.
720'501.72 SG	Combien d'étapes sont encore à réaliser ? Quel est le montant total ?
790.589.00 AU	<p>Comment est justifié un montant de frs. 200'000.-- ? Est-ce échelonné sur plusieurs années ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les honoraires prévisibles (offre confirmée sous réserve de l'acceptation du budget par le CG) pour le bureau d'architecte et d'urbanisme sont devisés à hauteur de Fr. 150'000.- environ. - À cela, viendra s'ajouter d'autres prestations d'études coordonnées qui seront exigées par le service cantonal de l'aménagement du territoire (SDT). Une séance avec le SDT est agendée au début du mois de décembre. À l'issue de cette séance, la commune disposera de plus d'informations sur ces prestations annexes qu'il faudra entreprendre. Un montant d'étude de l'ordre de 50'000.- pour ces compléments semble réaliste. - Le planning établi par le bureau d'architecte et d'urbanisme sollicité pour cette prestation prévoit que la (quasi) totalité de l'étude devrait se faire en 2018. - Il n'est pas impossible que des suppléments d'études interviennent en 2019, mais ceux-ci devraient être nettement plus modestes.

Questions générales suites

1. Peut-on avoir le nouvel organigramme suite aux divers départs ?

Oui

2. En quoi consiste le travail du nouvel employé dans l'administration technique (doc. 4)

Besoin

- a. Renforcement du bureau technique
 - Engagement d'une nouvelle personne, à 100%
- b. Profil de la nouvelle personne
 - Formation de type dessinateur en bâtiment ou directeur de travaux dans le domaine du bâtiment – expérience dans l'architecture souhaitée
 - Age idéal : 25 – 30 ans
- c. Fonctions et tâches - missions
 - Dossiers construction
 - o Traitement des dossiers en collaboration avec l'actuel préposé aux constructions (Y. Nicolérat)
 - Aménagement du territoire

- Nouvelle personne référente – suivi intégral des dossiers
 - Projets d'urbanisme
 - Suivi des dossiers spécifiques
 - Bâtiments communaux
 - Suivi des dossiers spécifiques
- d. Gains – plus-values
- Renforcement du domaine des constructions & aménagement du territoire
 - Suppléance (vacances) et complémentarité
 - Acquisition d'expérience pour des dossiers de plus en plus complexes
 - Prise en main du nouveau système informatique de suivi des dossiers de construction
 - Renforcement du secteur « infrastructures ».
 - Dorénavant, 100% de l'activité de D. Beney serait dévolu aux dossiers d'infrastructures
 - Renforcement du secteur « bâtiments communaux »,
 - Planification, anticipation des travaux
 - Maintien de la valeur du parc immobilier
 - Suivi du responsable des bâtiments (D. Brunner)
- e. Répartition du temps de travail de la nouvelle personne (projections)
- Dossiers construction : 50 %
 - Aménagement du territoire : 15 %
 - Dossiers d'urbanisme : 10 %
 - Bâtiments communaux : 15 %
 - Divers : 10 %
- f. Aspects financiers
- Selon formation, classe 18 à 16
 - Selon part d'expérience acquises : expérience 105 à 120%
 - Masse salariale annuelle : environ 80'000.- /an
 - Budget 2018 : Fr. 40'000.-

3. Où en sommes-nous avec l'audit des assurances ?

L'audit des assurances a été rendu. Des analyses effectuées (fondées sur le modèle ISO 31000), il ressort que les risques les plus importants liés à la Commune de Collombey-Muraz sont en lien avec les Mesures de Santé et Sécurité au Travail et aux potentiels problèmes d'addiction, systématiquement mis en évidence dès lors qu'une organisation compte un effectif de plusieurs dizaines de personnes.

L'audit n'a toutefois pas fait l'analyse du portefeuille d'assurance proprement dit, ce qui constitue une déception pour le Conseil municipal. Cet examen sera effectué à l'interne courant 2018. Les résultats de cette analyse permettront au Conseil municipal de statuer sur l'opportunité de procéder à un nouvel appel d'offres

4. Dans les documents complémentaires du budget 2018, le document COG 11 nous paraît incomplet. En effet, il manque dans le coût brut, les intérêts de la dette calculés sur 7

mios, ce qui entraîne un coût brut / net modifié. Pourrait-on avoir le document corrigé et modifié avec le nombre de places exact?

Ok refait

5. Peut-on avoir un point de la situation concernant le projet RER ?

Pour le projet RER, les études continuent. C'est un dossier compliqué car il dépend beaucoup de la Région en France.

6. Comment se fait le financement des moloks ?

L'amortissement des installations fait partie des charges couvertes par la taxe de base

7. La rénovation de la route Clos-Novex / Pré-Raye était estimée à frs. 8 mios en 2017 Or en 2018 le montant budgétisé est de frs. 4,5 mios. Pourrait-on avoir une explication concernant cette forte baisse ? Qu'en est-il du projet ? Y a-t-il un appel en plus-value ?

- Le montant de 8 millions correspondait au devis estimatif établi par le bureau d'architecte (Jean-Paul Chabbey) qui avait été mandaté pour l'avant-projet.
- Compte tenu de l'importance de ce montant, que le Conseil municipal a mandaté le bureau Kurmann&Cretton pour réaliser un chiffrage détaillé du projet. Le nouveau chiffrage, plus précis a établis le projet aux alentours des 7 millions, somme qui demeurerait importante.
- En définitive, compte tenu des nombreux autres investissements programmés, les Autorités ont dû se résoudre à renoncer à ce projet, tel que présenté, pour des raisons financières en précisant les qualités du projet n'étaient pas en cause.
- Pour la suite, le Conseil a décidé de réactiver le dossier, en mandant un bureau d'ingénieur qui devra proposer un aménagement nettement plus simple, avec pour objectif de réduire sensiblement le coût de l'aménagement.
- Actuellement, les études préliminaires ont débuté, en attendant la confirmation du budget 2018 (honoraires d'étude 90'000.-). Renoncement aux dépenses d'études devisées à 200'000.- pour 2017.
- Calendrier intentionnel :
 - Etudes en 2018
 - Étude de projet, chiffrage
 - Présentation à la population
 - Dossier d'enquête publique
 - Cahier de soumission pour le génie-civil, appel d'offres
 - Début des travaux en 2019

Y a-t-il un appel en plus-value ?

- À ce stade du dossier, la question n'est pas arrêtée. S'il y a une vraie plus-value pour le quartier, ça sera vraisemblablement le cas

8. Peut- on avoir un point de la situation concernant les mesures prises pour la suppression des eaux claires parasites ? A-t-on trouvé des solutions pour y remédier ? Est-t-il prévu une participation financière des privés concernés par les travaux consistant à supprimer ces eaux parasites?

Situation :

- Les relevés caméra et investigations préliminaires ont permis de mettre en évidence que l'effort prioritaire à réaliser consistait à rendre étanche tous les collecteurs de plaine (en tuyau ciment) qui occasionnent de nombreuses infiltrations de la nappe phréatique. Cette problématique engendre des débits constants et constitue la première priorité.
- En 2016, des travaux d'assainissement ont été réalisés à Illarsaz, dans le secteur « Roselettes et Belle-Ile » (environ 300 mètres de conduites)
- Cette première mesure a fait office de test. Les résultats de la méthode retenue (chemisage) sont très satisfaisants :
 - o Coût très concurrentiels par rapport à une solution dite « classique » de remplacement
 - o Rapidité d'intervention
 - o Nuisances réduites au maximum pour les riverains
- En termes de réduction des débits, les gains ont pu être immédiatement ressentis à la STEP. Sur la base des premiers mois de l'année, on peut estimer :
 - o Moins 17 m³/jour par temps sec
 - o Division des débits par 2 en temps de pluie
- Le solde du réseau d'EU communal d'Illarsaz sera chemisé ces prochains jours (travaux préliminaires sont en cours). Cette 2^{ème} étape selon les mêmes principes que pour 2017 et devra permettre de réduire encore notablement les débits par temps sec.

Est-t-il prévu une participation financière des privés concernés par les travaux consistant à supprimer ces eaux parasites?

- Dès que l'assainissement d'une zone publique sera terminée, une campagne de mesure et contrôle sera en principe menée chez les privés pour évaluer si :
 - o Des venues d'eau importantes issues de conduites privées existent
 - o Des branchements d'eaux claires privés dans les eaux usées sont constatés.
- Les cas problématiques et les branchements fautifs qui seront mis à jour devront être corrigés (au frais des privés).

9. Comment le système de relevé à distance en eau potable sera-t-il financé ? Est-ce que les consommateurs verront leur tarif augmenter suite à cet aménagement ?

Les tarifs vont être ajustés afin d'amortir les pertes reportées et couvrir l'ensemble des charges

10. Pourquoi l'insuffisance sur les prélèvements spéciaux concernant l'eau potable a diminué de frs. 64'900.-- ?

Les comptes 700.380.00 et 700.480.00 sont des comptes de régularisation du service autofinancé « eau potable », ils permettent de reporter le résultat annuel de ce service au bilan. Dans notre cas, le résultat prévisionnel 2018 est déficitaire mais pour un montant de 64'900.00 inférieur aux prévisions 2017. Cette baisse de « perte » provient principalement de la révision de 2 pompes dans les stations de refoulement (fr. 60'000) prévue au budget 2017, compte 701.314.00 et qu'il n'est plus nécessaire de réaliser en 2018

11. Peut-on avoir des explications concernant les charges imputées ?

les charges imputées sont utilisées pour répartir certaines charges, comme les frais de personnel, la mise à disposition de locaux, les biens et services, les intérêts passifs, les coûts de DDP, etc...

Ces répartitions servent principalement à la facturation. Elles sont utilisées dans les services autofinancés et dans certaines tâches afin de mettre en évidence certains coûts, comme pour l'intégration (commune administratrice), pour l'EMS La Charmaie (Charges PPE, DDP et intérêts)

Pourquoi ne retrouve-t-on les intérêts imputés dans tous les services ?

Pour les services autofinancés, il est important de connaître l'ensemble des coûts, puisque le consommateur final doit supporter les frais effectifs, ce qui n'est pas le cas pour la plupart des autres dicastères.

12. a) Quel est le montant total prévu pour la mise à jour du règlement communal des constructions et des zones ainsi que la mise en place d'un plan directeur pour la rénovation des infrastructures des eaux usées ?

- le plan directeur est devisé à Fr. 70'000.-, selon montant au budget 2018.
- Ce plan directeur devra en outre offrir une planification chiffrée et priorisée des interventions sur le réseau d'EU

b) Il est prévu frs 70'000.-- dans le budget 2018 (rub. Invest. no 710.589.10) pour le plan directeur. Est-ce autofinancé ?

L'amortissement de cette dépense fait partie des charges couvertes par la taxe de base

13. A-t-on un montant approximatif concernant l'assainissement du stand de tir de Châble-Croix ?

- NON
- À ce jour, conformément aux exigences du canton, des investigations doivent être réalisées afin de déterminer si un assainissement doit être réalisé.
- Une demande d'offre à un bureau spécialisé a récemment été sollicitée.
- Ce n'est qu'à la conclusion de ce rapport que des estimatifs pourront être envisagés.

14. Pour Rhône 3 il est prévu une facture de frs 1,8 mios. concernant la 1^{ère} étape à charge de notre commune. Est-ce que les frais d'étude (investissement rub. no 750.561.20) seront en déduction de la facture totale ?

oui, selon information communiquée par l'office cantonale de la construction du Rhône

15. En quoi consiste Gastrovert ?

Il s'agit d'une collecte des déchets de cuisine destinée aux professionnels

16. Concernant l'EMS, y a-t-il un amortissement prévu de la dette (frs 32'000.-- en 2106) ?

Les 32'000 concernent un correctif de la valeur de transfert de l'immeuble dans la SA

La Charmaie SA a versé le 03.02.2017 Fr. 300'000 (déjà annoncé lors de la séance Cogest sur les comptes 2016).

Elle va probablement verser 8 mios en 2018 (à mettre en lien avec les terrains BCVs)

Pour la suite, il s'agira de synchroniser les échéances d'emprunts avec le remboursement du prêt communal afin d'éviter que les intérêts cours des deux côtés

17. Comment la Municipalité se détermine pour choisir auprès de quel établissement elle contractera un emprunt ?

La demande d'emprunt est faite auprès des banques régionales et auprès d'instituts de courtages. Un résumé des différentes offres est présenté au Conseil Municipal, avec un résumé des meilleures offres en fonction des taux, des montants, des durées et des annuités.

18. A partir de quand les travaux concernant le déplacement des voies de l'AOMC débiteront ?

Selon les informations communiquées par TPC :

- Durant ces prochains mois, les études vont permettre d'affiner la géométrie et les solutions techniques à mettre en œuvre. Le dossier de mise à l'enquête devrait être déposé d'ici la fin de l'année. Le planning prévoit la délivrance du permis de construire au deuxième semestre 2019 pour une mise en service au plus tôt en décembre 2023.

Phases	N°	Désignation	Acteurs (s)	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
ETUDES	1.	Etudes												
	1.1.	Validation de la variante et de son coût	TPC - OFT - Communes											
	1.2.	Projet et établissement dossier PAP	TPC - Communes											
	1.3.	Dépôt dossier PAP final à OFT												
PROCEDURE	2.	Procédures												
	2.1.	Mise à l'enquête publique	Communes											
	2.2.	Acquisitions foncières	TPC - Communes											
	2.3.	Réception du permis de construire	OFT											
REALISATION	3.	Réalisation et mise en service												
	3.1.	Travaux												
	4.1.	Mise en service pleine												
	4.2.	Mise en service liaison Val d'Illeiz												

- Selon planning prévisionnel : Travaux débutent le 2ème trimestre 2020

Questions sur les documents complémentaires pour le budget 2018

Document COG6

210.314.58	Où doit-on prendre les frs. 50'000.-- ? SG cpte 869.318.35 optimisation énergétique Fr 50'000 pour l'ensemble des bâtiments
701.501.22	Qu'en est-il ? Est-ce toujours d'actualité ?

<i>Eau potable (nappe)(Comptes autofinancés incidence nulle sur marge autofin.)</i>		
701.501.22	Stap CLG remise en état machinerie (pompes, tableau électrique)	450'000
701.501.22	Stap CLG remise en état bâtiment, façade, toiture	95'000
701.501.22	Stap CLG aménagement ext. STAP+four banal + WC centre de Coll.-le-Gd	50'000

- Dossier plus d'actualité, en tous cas à court terme.

Document COG11

Dans les documents complémentaires du budget 2018, le document COG 11 nous paraît incomplet. En effet, il manque les intérêts de la dette calculés sur 7 mois, (cf les documents des années précédentes) Pourrait-on avoir le document corrigé et modifié avec le nombre de places exact, soit 165 ?

oui

Questions et réponses complémentaires

Par rapport au budget de l'EMS seul le chauffage est budgeté dans les comptes communaux (pas l'eau, ni l'électricité) ?

Les services publics pour l'Immeuble de l'EMS sont facturés directement à la Société La Charmaie SA, Romande Energie facture également l'électricité directement à la société. Nous refacturons le coût des énergies « chauffage » (gaz + électricité), car l'installation est commune pour tout le site. (PPE)

Que contient le compte de charges financières du budget de l'EMS de plus que les intérêts (dans les comptes communaux environ Fr.220/m et dans le budget de l'EMS Fr.240/m.

Pour établir le budget 2018, l'EMS a tenu compte de la facture communal des intérêts 2016 qui faisait état d'un montant de CHF. 236'575.-. Les CHF. 4'000.—supplémentaires étant d'autres intérêts et frais bancaires.